

SORTIES DE SKI 2021

ORGANISEES PAR LE C.C.A.S DE TALLARD
ccas@ville-tallard.fr

FICHE D'INSCRIPTION N°

NOM: Prénom:

Adresse:

(Joindre un justificatif de domicile)

Adresse e-mail:@.....

Date de naissance :/...../..... (Nés entre le 9 janvier 2003 et le 6 février 2011)

Personne à prévenir en cas d'urgence:

NOM: Prénom: Tél:

NOM: Prénom: Tél:

NOM: Prénom: Tél:

Assurance Responsabilité Civile (joindre obligatoirement une copie):

N° du contrat:.....

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

À remettre à l'accueil de la Mairie accompagné du règlement
au plus tard le 1^{er} décembre 2020

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Avez-vous déjà participé aux sorties hivernales du C.C.A.S.: Oui Non

Votre dernier test à l'école de ski français était: ex. Flocon, 1^{ère} étoile, etc.... ou votre niveau: ex, bon, moyen, etc.....

ACTIVITE PROPOSEE: SKI DE PISTE

Avez-vous déjà chaussé?: Oui Non

FICHE D'INSCRIPTION N°

Samedi 9 Janvier oui non Station des Orres
Participation sortie ski:.....€ repas tiré du sac

Samedi 16 Janvier oui non Station des Orres
Participation sortie ski€ repas tiré du sac

Samedi 23 Janvier oui non Station des Orres
Participation sortie ski€ repas tiré du sac

Samedi 30 Janvier oui non Station des Orres
Participation sortie ski€ repas tiré du sac

Samedi 6 Février oui non Station des Orres
Participation sortie ski€ repas tiré du sac

Règlement à l'inscription pour l'ensemble des sorties.

Nous vous demandons d'établir un chèque libellé à l'ordre du «Trésor Public» pour chaque sortie et par enfant. Ce chèque sera encaissé dès la réalisation de la sortie pour assurer une gestion saine de la comptabilité.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur légal)....., autorise mon enfant à participer aux activités organisées par le C.C.A.S, dans le cadre des sorties ski.

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement interne aux sorties de ski.

En cas d'urgence, d'accident grave ou tout autre cas grave, le C.C.A.S peut prendre toute mesure pour l'hospitalisation de mon enfant. Il le fera après consultation d'un médecin.

Les parents s'engagent à prendre en charge ou à rembourser au C.C.A.S l'ensemble des frais médicaux et paramédicaux en cas d'accident de l'enfant.

Signature de l'Enfant

Signature des Parents
(Mention Lu et Approuvé)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

QUOTIENT FAMILIAL

(afin de déterminer le montant des sorties ski restant à la charge des familles)

Quotient familial	Sorties ski Les 9 - 16 - 23 - 30 janvier 2021 et 6 février 2021 avec transport Forfait + assurance
inférieur à 750 €	16,00 €/enfant
de 751 € à 1100 €	21,50 €/enfant
de 1101 € et plus	27,00 €/enfant

RÉCAPITULATIF DES SORTIES À CONSERVER

Date: les 9 janvier, 16 janvier, 23 janvier et 30 janvier 2021, ainsi que le 6 février 2021 à la station des Orres

Départ: Abri bus Cité Lambert - 8h15

Retour: Abri bus Cité Lambert - 17h45

Encadrement sur pistes: Moniteurs E.S.F de la station et accompagnateurs bénévoles.

Encadrement des repas: Sous la surveillance des accompagnateurs bénévoles.

- | | | | |
|---------------------|------------------------------|------------------------------|--|
| ❖ Samedi 9 janvier | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | à La station des Orres – repas tiré du sac |
| ❖ Samedi 16 janvier | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | à La station des Orres – repas tiré du sac |
| ❖ Samedi 23 janvier | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | à La station des Orres – repas tiré du sac |
| ❖ Samedi 30 janvier | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | à La station des Orres – repas tiré du sac |
| ❖ Samedi 6 février | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> | à La station des Orres – repas tiré du sac |

En cas d'empêchement, prévenir la Mairie, au plus tard, le mardi précédant la sortie avant 18 heures.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL À PREVOIR POUR CHAQUE SORTIE

- ❖ **Pas de location de matériel à la station**, venir avec son équipement de ski, sa tenue de ski, gants, lunettes et casque et prévoir un sac pour transporter le matériel.
- ❖ Le port du casque est obligatoire pour TOUS LES ENFANTS.
- ❖ Sac à dos avec pique-nique pour le repas.

La participation demandée pour chaque sortie sera calculée d'après le quotient familial défini selon:

- ❖ L'avis d'imposition si vous n'êtes pas allocataire
- ❖ L'attestation d'allocation de la C.A.F.

Ces pièces devront impérativement être jointes à l'inscription.

Sans justificatif, le tarif appliqué est celui du quotient familial le plus élevé.



Au regard de la situation sanitaire actuelle, le CCAS demande à chaque enfant de se présenter muni:

- du nombre de masques nécessaires pour toute la journée (et d'une pochette afin de les ranger)
- de mouchoirs jetables et d'un flacon de gel hydroalcoolique
- d'une gourde exclusivement réservée à son usage personnel.

Le CCAS de Tallard se garde la possibilité d'annuler tout ou partie des sorties de ski en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.